



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 décembre 2020
affiché ou publié le lundi 21 décembre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201217-lmc1H24585H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24585H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 189-20 C

Objet : RD - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Hervé Ferroud-Plattet - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 189-20 C

objet **RD - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que des fonds de concours peuvent être attribués pour l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville sur deux thématiques :

- la revitalisation des abords des commerces de proximité,
- la création ou l'adaptation d'équipements.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution des fonds de concours suivants :

Réhabilitation et extension de l'école de Bellevue à Chambéry

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Bellevue, la volonté est de renforcer l'école du quartier. Celle-ci accueille aujourd'hui 3 classes de maternelle. Il est prévu de créer 2 classes de primaire (les élèves de primaire se rendant actuellement à l'école Caffé en dehors du quartier).

Cette évolution est possible grâce à l'emprise libérée par la relocalisation de la maison de l'enfance qui occupait jusqu'à présent une partie du bâtiment. Les travaux consistent à reconfigurer entièrement les salles, tout en améliorant les sanitaires, les circulations et le confort d'usage. Un agrandissement du restaurant scolaire est également prévu pour accueillir les nouveaux élèves.

Coût total (€HT)	Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)
750 000 €	Région : 304 000 € Etat (DSIL) : 200 000 €	80 000 €	166 000 €

Restructuration des équipements associatifs de la place Demangeat à Chambéry

La place Demangeat a vu son attractivité diminuer, ses commerces sont pour beaucoup fermés, ses équipements publics se sont déqualifiés. Sa redynamisation est un des objectifs majeurs du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry.

La restructuration des équipements associatifs est programmée afin de :

- renforcer l'activité du centre social des Combes, de la ludothèque et des salles associatives,
- créer un pôle famille et une maison de services publics.

Le financement apporté permettra de réaliser une première tranche de travaux consistant à rénover les anciens locaux de Pôle Emploi.

Coût total (€HT)	Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)
1 610 000 €	Région : 548 000 € Etat : 692 000 €	100 000 €	270 000 €

Réhabilitation du gymnase de l'Epine à Cognin

Le gymnase est ouvert aux associations de Cognin pour assurer de multiples activités (arts martiaux, yoga, sports collectifs...). Datant de 1976, il nécessite aujourd'hui un programme de travaux important destiné à diminuer la consommation énergétique et à améliorer le confort d'utilisation des usagers.

Coût total (€HT)	Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)
646 524 €	Région : 53 000 € Etat (DETR) : 191 582 € Département (CTS) : 204 797 €	67 840 €	129 305 €

Aménagement paysager et de loisir au Clos Gaillard à Barby

Le projet consiste en l'aménagement paysager du sud du Clos Gaillard et de deux autres espaces importants dans le quartier : la place Khellas et les abords de l'EHPAD. L'aménagement comprendra des zones de loisirs (aire de jeux, pétanque, espace canin) et de culture (potagers et vergers).

Coût total (€HT)	Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)
200 000 €		100 000 €	100 000 €

Création de locaux vélo à l'école du Corbelet à Jacob-Bellecombette

L'abri à vélo actuel est utilisé uniquement par les enseignants et les animateurs. L'objectif est de permettre aux enfants de l'utiliser. La structure étant trop petite, l'ancien abri sera déposé et une structure plus adaptée sera réalisée en partenariat avec le lycée du Nivolet.

Coût total (€HT)	Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)
4 378 €		1 035 €	3 343 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la décision n° 213-16 du Bureau du 13 octobre 2016 définissant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération au titre de la politique de la ville sur la durée du Contrat de ville 2015-2020,

Vu les sollicitations des communes de Chambéry, de Cognin, de Barby et de Jacob-Bellecombette,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution des fonds de concours cités ci-dessus aux communes de Chambéry, de Cognin, de Barby et de Jacob-Bellecombette,

Article 2 : précise que la participation de Grand Chambéry sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % sur présentation de l'ordre de service,
- le solde sur présentation :
 - o des justificatifs de dépenses (copie des factures relatives aux travaux) et de recettes actualisées au vu du bilan de l'opération, transmis par le maître d'ouvrage à Grand Chambéry,
 - o d'un certificat administratif signé par le trésorier principal,
 - o d'un procès-verbal de réception des travaux,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 189-20 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24585H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24585H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au